|  |
| --- |
| COURS 4 CCP1 : LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE |

**I) La personne aidée est présente pendant l'intervention**

* **Être attentif et respecter ses habitudes :**

Pour être efficace et comprendre la demande, l’ADVF doit mobiliser un certain nombre de compétences humaines et relationnelles. Elle fait preuve du sens de l'observation, d'analyse et d'empathie. Chaque intervention chez une nouvelle personne demande un nouvel investissement. La réussite de l'intervention, l'intérêt au travail, l'envie de faire plaisir motivent fortement l’ADVF pour personnaliser le service rendu.

* **Contre-exemples (à ne pas suivre !)**

L'ADVF rentre dans la chambre pour refaire le lit et se trouve nez à nez avec la PA à moitié nue qui s'habille.

« Continuez, ne faites pas attention à moi, je vais refaire le lit ».

« Choquée ? Moi ?... Vous savez, des fesses, j'en vois tous les jours ».

Même dépendantes, les personnes âgées ou en situation de handicap doivent continuer à exercer leurs droits et bénéficier de leur liberté de citoyens. Elles doivent en particulier garder leur place de décisionnaire dans leur propre maison, au contact des professionnels du secteur médico-social ou sanitaire.

**II) La personne ne souhaite pas participer aux activités**

Chaque personne appréhende la vie de manière différente, selon son histoire, sa personnalité, ses relations familiales, sociales, professionnelles et, à ce titre, elle exprime des sentiments, des besoins, qui lui sont propres.

La PA peut voir les interventions de l'ADVF comme une chance d'être accompagnée dans ses difficultés, mais elle peut aussi la considérer comme un envahissement imposé.

Ce n'est pas chose facile pour l'ADVF de comprendre la personne qu'elle accompagne. Elle doit être particulièrement à l'écoute au cours des premières interventions pour capter ce que ressent la PA à l'égard de sa présence.

Je vous attendais » est différent de « Vous voilà ! C'est vrai, aujourd'hui c'est jeudi ! ».

« Faites attention à la lampe de ma grand-mère, elle m'est si chère ! » est différent de « Je préfère que vous ne touchiez pas à cette lampe ! ».

La sensibilité de l’ADVF risque d'être mise à rude épreuve lorsqu'elle se rend compte qu'elle n'est pas la bienvenue au domicile et qu'elle dérange. Mais elle doit comprendre que ce n'est pas sa personne qui dérange, c'est l'exercice de sa profession qui dérange.

**Situation n°1 :**

Chez M. E. (45 ans), ce ne sont que grossièretés quand il parle. Mal éduqué, il est familier avec le sexe « faible » qu'il tutoie. Il se néglige, ne participe à rien et prend l'ADVF pour sa « boniche ». Il n'aime pas la discipline et fume comme un pompier. En état d'ébriété, la moitié du temps, c'est pourtant là où il est le plus gentil car il se confond en excuses avec les larmes aux yeux.

**Situation n°2 :**

Pour Mme D. (65 ans), les journées se succèdent, tristes, monotones. Le plus souvent, elle reste dans l'obscurité, assise dans un fauteuil abîmé. Elle n'a aucune activité, aucun but. De nature craintive, elle laisse l'ADVF prendre des initiatives sans jamais contester. Depuis deux ans, elle refuse de sortir de chez elle. Très polie et toute menue elle ressemble à un petit moineau effarouché.

**Situation n°3 :**

Avec M. R. (85 ans), l'aidant a peur de bouger tellement sa maison ressemble à un petit musée. Suspicieux, M. R. contrôle tout. Il râle pour un rien, cherche la petite bête, le ménage n'est jamais assez bien fait. Hostile au changement, il donne son avis sur tout et rien. Il exagère, s'emporte. Il dit blanc un jour, noir, le lendemain. Pour autant, lorsqu'on lui parle d'antiquités, son visage se détend, ses yeux pétillent.

**III) La personne aidée participe autant que possible aux activités**

L'ADVF, même uniquement missionnée pour des tâches ménagères, doit avoir à l'esprit que la maladie comme le grand âge ou le handicap, peuvent être source de souffrance physique mais aussi psychologique.

D'un autre côté, si la personne est décidée, si elle se sent en forme, elle peut entreprendre des tâches qui lui tiennent à cœur et qu'elle confie habituellement à l'ADVF. Chaque intervention de l'ADVF est spécifique. L'ADVF doit s'organiser en fonction de la personne et avec elle.

Exemple concret :

Marie arrive chez sa cliente, Mme Nerva, elle la trouve en bien meilleure forme que la veille et constate qu'elle a fait son lit et ranger sa salle de bain. Marie est perplexe. Elle est déstabilisée, elle ne sait pas ce qu'elle va pouvoir faire. Puis, elle se ravise et félicite Mme Nerva : « C'est formidable d'avoir pu abattre tout ce travail, je vais pouvoir consacrer mon temps à d'autres tâches ! Je vous propose de faire la vitre de la porte-fenêtre de votre séjour, elle n'est pas très propre, mais jusqu'à présent je n'avais pas trouvé le temps de le faire. Qu'en pensez-vous ? »